

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2792-2020

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2792-2020 modifiant le Règlement 2746-2019 sur les compteurs d'eau.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 20 janvier 2021.

M° Marie-Pierre Ga Greffière adjointe